

## Séance du 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2024

Membres présents : B ALLARD – P DUPERCHY - N MAURIZI – P ROUCH – E LALLEMENT – P ROULAND - W VANNEUVILLE – S PELLICIER

Membres absents excusés : MF EXCOFFON (procuration à B ALLARD) – R MONTFALCON (procuration à E LALLEMENT) – V DUPORT DIT ROUSSEAU (procuration à N MAURIZI)

Absents : E RAGNI – L FLUTTAZ – C CHAPELLET

Secrétaire de séance : Brigitte ALLARD

Ouverture de la séance à 20h

**Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité**

### **Création d'une commission extra-municipale « Mieux vivre ensemble » :**

M. le Maire rappelle qu'un mail a été transmis concernant l'ajout de cette question à l'ordre du jour (1 opposition à cet ajout : William VANNEUVILLE)

- le but de cette commission est une amélioration sensible de la communication et de la relation entre les personnes en général, les habitants de la Commune, et au sein du Conseil municipal, grâce à l'intervention de LOGOS qui pourra proposer un argumentaire détaillé (fiches conseil, rencontres, conférence) pour expliquer comment « l'éveil à la conscience d'être » permet d'atteindre l'ensemble de ces objectifs.

Un groupe composé du Maire et de plusieurs adjoints et conseillers se réunit depuis début 2024 dans l'objectif d'établir ce partenariat avec l'association LOGOS.

Les élus participants ont constaté une communication « plus apaisée ». Patrick ROULAND trouve ce projet intéressant à titre personnel mais déplore l'absence de projet communal important à traiter d'ici la fin du mandat.

Brigitte ALLARD regrette que la création de cette commission intervienne en fin de mandat.

Patrick ROUCH s'interroge quant à la nécessité d'une telle commission pour l'organisation de réunions publiques.

A l'issue de cet échange les élus sont invités à se prononcer

- 2 VOIX CONTRE (William VANNEUVILLE et Etienne LALLEMENT)
- 1 ABSTENTION (Nunzia MAURIZI)
- 8 VOIX POUR

### **Marché restauration scolaire ( fourniture repas en liaison froide)**

Au cours de la séance du 28 mai 2024, le Conseil a autorisé M. le Maire à engager la procédure de passation d'un marché public à procédure adaptée (MAPA), pour la restauration scolaire, et à signer le marché correspondant. Une commission chargée de l'assister dans l'analyse et le classement des offres reçues a été mise en place.

3 fournisseurs ont été consultés 2 ont répondu : Cuisine Authentique et Guillaud Traiteur

Le cahier des charges prévoyait la livraison d'un repas végétarien permettant une dégustation par la commission d'analyse des offres.

Patrick ROULAND et Nunzia MAURIZI ont participé à cette dégustation et ont attribué les notes suivantes au vu de la qualité des produits et des denrées utilisées :

15/30 pour Cuisine Authentique et 21.6/30 pour Guillaud Traiteur.

Après examen des différents critères de sélection (équilibre nutritionnel, variété des menus, moyens humains et prix) le marché a été attribué à Guillaud – Traiteur avec une note finale de 80.42 /100, Cuisine authentique obtient 75/100.

Il est proposé pour l'avenir d'associer les enfants à la dégustation du repas.

### **DCM-2024-29 : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE, DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE ET FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025,**

Considérant l'augmentation du prix d'achat du repas, l'augmentation de la tranche horaire de la garderie du soir et le coût des charges afférentes à ce service.

Il est proposé de modifier à compter du 01 septembre 2024 les tarifs comme suit :

#### **Repas de la cantine**

- quotient familial inférieur à 600 : 4.40 €
- quotient familial entre 601 et 900 : 5.00 €
- quotient familial entre 901 et 1 200 : 5.50 €
- quotient familial entre 1201 et 1500 : 6.25 €
- quotient familial supérieur à 1 501 : 6.85 €

#### **Garderie du soir**

- de 16h30 à 18h00 : 2.50 €
- de 16h30 à 18h30 : 3.50 €
- Maintien du tarif de dépassement de la garderie du soir : 5€ par 1/4 d'heure entamé

Il est également proposé quelques modifications au règlement de la cantine et de la garderie périscolaire afin d'améliorer le fonctionnement du service.

Les modifications apportées sont les suivantes :

#### **Article 4 /horaires des services :**

Cet article intègre les nouveaux horaires de la garderie du soir

#### **Article 5-1 restauration scolaire :**

Cet article intègre les nouveaux tarifs des repas votés lors de la séance du 15 juillet 2024.

#### **Article 5-2 garderies accueil du matin et du soir :**

Cet article intègre les nouveaux tarifs de la garderie du soir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de l'année scolaire 2024-2025 tels que présentés ci-dessus.
- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du service de restauration et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025

**DCM-2024-30 : TARIFS SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

**(Article 2 du règlement intérieur de la salle des fêtes F. Cachoud)**

| <b>WEEK-END</b>   |  |       | Forfait participation frais de chauffage<br>(du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril) |
|---|--|-------|--|
| <b>RESIDENTS<br/>COMMUNE</b>  | Petite salle + cuisine                                 | 130 € | 40 €   |
|   | Grande salle + cuisine                                 | 250 € | 100 €  |
|   | Les 2 salles + cuisine                                 | 300 € | 120 €  |
| <b>EXTERIEURS<br/>COMMUNE</b>   | Petite salle + cuisine                                 | 250 € | 40 €   |
|   | Grande salle + cuisine                                 | 550 € | 100 €  |
|   | Les 2 salles + cuisine                                 | 650 € | 120 €  |
| <b>Location à la<br/>journée en<br/>semaine (du lundi<br/>au jeudi)</b> | Petite salle + cuisine                                 | 100 € | 30 €   |
|   | Grande salle + cuisine                                 | 150 € | 50 €   |
|   | Les 2 salles + cuisine                                 | 200 € | 60 €   |
| <b>Tarifs<br/>associations</b>  | <b>Participation aux frais de<br/>fonctionnement *</b> |       |  |
| <b>WEEK-END</b>   | Petite salle + cuisine                                 | 50 €  |  |
|   | Grande salle + cuisine                                 | 100 € |  |
|   | Les 2 salles + cuisine                                 | 120 € |  |

**\*Voir règlement intérieur**

Le conseil municipal fixe un tarif « **LOCATION de MATERIEL à la JOURNEE** »

**Table : 4 €**

**Chaise: 1 €**

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les réservations antérieures à la date de la délibération bénéficieront des anciens tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs de la salle polyvalente tels que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (hors réservations antérieures).

Nunzia MAURIZI souhaiterait connaître la consommation en électricité lors de la location de la salle et également lors de l'utilisation par les associations.

Un verrouillage du chauffage est envisagé pour éviter le gaspillage.

Concernant les associations qui utilisent régulièrement la salle à titre gratuit, il semblerait logique qu'elles ne bénéficient pas de subvention de fonctionnement de la part de la Commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **NUISANCES SECTEUR GUE DES PLANCHES :**

Nunzia MAURIZI évoque les nuisances du secteur du Gué des Planches notamment dues à l'implantation récente d'un distributeur de pizzas. Lumières la nuit, canettes et cartons déposés près du distributeur. Le terrain a été loué par le propriétaire du bâtiment.

Les nuisances sonores du Bar à bières posent également problème (musique diffusée tardivement)

M.le Maire rencontrera le propriétaire du bâtiment et le gérant du bar à bière.

#### **Droit de navigation habitants ST ALBAN DE MONTBEL**

Patrick ROUCH regrette que Monsieur VIAL, sénateur, n'ait pas répondu, comme promis, à sa question concernant le droit de navigation pour les habitants de ST ALBAN de MONTBEL. (Monsieur VIAL devait consulter à ce sujet le service juridique du Sénat).

Patrick ROUCH déplore que la CCLA applique un droit de navigation aux habitants de la Commune, ayant connaissance d'un privilège ancestral accordé aux habitants de ST ALBAN de MONTBEL.

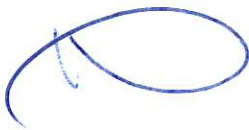
#### **CHARPENTE ECOLE MATERNELLE**

Patrick ROULAND fait part de son constat concernant la charpente de l'école maternelle. Il est urgent de prévoir la visite d'un charpentier pour un diagnostic.

Fin de séance à 22h15

La secrétaire de séance,

Brigitte ALLARD



Le Maire,

Pierre DUPERCHY

